



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1392

Subvention au Centre de Soins des Oiseaux Sauvages du Lyonnais (CSOL).

Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1392 - SUBVENTION AU CENTRE DE SOINS DES OISEAUX SAUVAGES DU LYONNAIS (CSOL). (DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre de Soins des Oiseaux Sauvages du Lyonnais (CSOL), installé à Saint Fougueux, est ouvert pour assurer les soins et la surveillance sanitaire des oiseaux sauvages blessés. Il s'agit d'une structure associative dont les ressources sont exclusivement les dons et les subventions des collectivités locales.

La Ville, dans ses missions de protection de la sécurité et de la santé publiques, est ponctuellement confrontée à la présence d'avifaune sauvage blessée ou contaminée et il est bénéfique de disposer d'une structure d'accueil adaptée pour leur apporter les soins inhérents à leurs pathologies.

Les animaux sont soignés gratuitement et sont ensuite réintroduits dans le milieu naturel dans les meilleures conditions possibles.

La présence de la faune sauvage en ville est un élément important de la biodiversité et participe à la richesse biologique de notre environnement.

En outre, la surveillance sanitaire de l'avifaune sauvage permet d'avoir des éléments sur la circulation des maladies potentiellement anthroponotiques et de conserver des animaux sentinelles de pollutions environnementales.

Ces actions complémentaires des missions de police générale et sanitaire dont M. le Maire est investi permettent une prise en charge du problème de la présence des oiseaux sauvages en ville et de la protection de l'environnement.

Aussi, il vous est proposé d'allouer une subvention de 1 000 € au Centre de Soins des Oiseaux Sauvages du Lyonnais (CSOL), au titre des missions précitées.

En 2014, une subvention identique lui a été allouée par délibération n° 2014/640.

Oùï l'avis de la commission Sécurité, Déplacements, Voirie ;

DELIBERE

1 - Une subvention de 1 000 € est allouée au Centre de Soins des Oiseaux Sauvages du Lyonnais.

2-. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 6574, fonction 112, ligne de crédit 41140, programme ANIMO.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

J. Y. SECHERESSE